

Paris, le 4 février 2014

Chers Présidents,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous nous faites part des inquiétudes des pharmaciens d'Ile-de-France et des fruits de votre réflexion au sujet du protocole d'accord du 9 janvier 2014.

Je tenais à vous remercier pour votre investissement dans une défense professionnelle commune et pour votre démarche qui montre toute votre clairvoyance.

L'USPO a signé ce protocole d'accord pour continuer à participer aux négociations sur les génériques et la partie métier (Asthme, traitements substitutifs aux opiacés...) tout en émettant les plus grandes réserves sur les paramètres de la marge dégressive lissée qui figurent en annexe. Pour l'USPO, ces paramètres envisagés devaient être une hypothèse de travail sur laquelle devaient travailler les trois syndicats.

Notre courrier est sur le site de l'USPO.

Je me permets de vous rappeler qu'en juillet 2013, l'USPO a lancé une intersyndicale dont l'objectif était de rassembler les syndicats face aux pouvoirs publics lors des négociations sur la nouvelle rémunération officinale. L'USPO regrette vivement que l'on ait mis fin à cette intersyndicale à l'occasion de la première rencontre avec le cabinet de la ministre quand il a été question de soutenir ou de combattre la dispensation à l'unité des antibiotiques. Ce désaccord entre les syndicats a été exploité avec réussite par le ministère pour nous affaiblir.

Quant aux éléments que vous nous soumettez, voici nos réponses.

L'USPO demande un taux de remise sur les génériques de 50 %. Depuis le début des débats parlementaires sur le PLFSS 2014, et s'est battue avec succès grâce à l'opération « voici mes clés Me la Ministre » pour obtenir un déplafonnement des remises. L'article 49 a acté un déplafonnement partiel et l'USPO réclame depuis son adoption le taux le plus élevé, soit 50 %.

L'USPO demande aux autres syndicats de refuser la manœuvre du gouvernement qui consiste à mener des négociations séparées. Accepter la division conduira à un résultat trop éloigné des 50 %.

L'USPO a toujours soutenu la politique de développement du générique et a réclamé la reconduction de la rémunération sur objectifs de santé publique pour 2015-2018. Ce qui a été entérinée dans le protocole d'accord

L'USPO a toujours été opposée à un plafonnement de la marge des médicaments les plus onéreux. Cette marge à zéro au-dessus de 1500 euros est une faute.

L'USPO estime que les honoraires d'un euro à la boîte ne répondent pas aux attentes de la profession.

Il n'y a aucune protection contre les baisses de prix en concentrant notre rémunération sur les médicaments les moins chers exposés au risque de déremboursement ou au changement de conditionnement en baissant la marge de tous les médicaments au-dessus de 1.81 euro soit 89 % des références.

De plus, avec la disparition de la vignette, le prix public sur la boîte disparaît, ce qui ne manquera pas, avec ce 1 euro par boîte, d'introduire une concurrence exacerbée entre les pharmacies sur les produits remboursables non prescrits.

L'USPO ne cesse de demander la création de véritables honoraires de dispensation à l'ordonnance en particulier pour les ordonnances où la rémunération du pharmacien est trop faible.

Notre syndicat considère que les honoraires de 50 centimes pour établir un plan de prise qui est un travail supplémentaire, sont effectivement une aumône pour notre acte de dispensation.

Enfin, il est clair pour l'USPO que la réforme de la rémunération nécessite de nouvelles simulations et de nouvelles approches.

Une telle réforme doit être réalisée avec l'adhésion de la profession tout entière.

C'est pour cette raison que nous avons invité l'ensemble des pharmaciens, syndiqués ou non, à s'exprimer en répondant à notre enquête mise en ligne sur le site de l'USPO.

Les premiers résultats traduisent à la fois un rejet massif et beaucoup d'inquiétude comme vous l'exprimez dans votre courrier

L'USPO demande ainsi à tous les pharmaciens de se mobiliser et de ne plus rester isolés pour faire entendre leur voix et de contester la réforme telle qu'elle est soutenue par les pouvoirs publics.

Vous pouvez inviter les confrères à regarder la vidéo et voter sur le site de l'USPO.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute rencontre ou autre initiative.

Bien confraternellement,

Gilles Bonnefond
Président USPO